



Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Version: 2025.1 (09-09-2025)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : COPASEAL MS7 Blanc
Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Identification de l'entreprise

Copagro CV
Pachtgoedstraat 1
9140 Temse
België
Tel: +32 3 760 00 10
Fax: +32 3 760 00 19
Email: info@copagro.be

1.4. Numéro d'appel urgence

Pays	Organisation	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Eléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 Contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & N-(3-propylméthoxydiméthoxysilane)éthanediamine & Dioctyl-étain-bis(acétylacétionate). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Nom Chimique	N° EC	N° CAS	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (longterm e)	Numéro d'enregistrement REACH
Diisononyl phtalate 10 - <20 %	249-079-5	28553-12-0	[I]	-	-	-	01-2119430798-28-XXXX

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Triméthoxyvinylsilane 1 - <2.5 %	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119513215-52-XXXX
Titane (dioxyde de) 0.1 - <1 %	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7	[C]				01-2119489379-17-XXXX
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 0.1 - <1 %	217-164-6	1760-24-3	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	01-2119970215-39-XXXX
Diocetyl-étain-bis(acétylacétonate) 0.1 - <1 %	483-270-6	54068-28-9	STOT SE 2 (H371) Skin Sens. 1 (H317)	Skin Sens. 1 :: C>=5%	-	-	01-0000020199-67-XXXX
N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine 0.1 - <1 %	221-336-6	3069-29-2	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)				01-2119963926-21-xxxx

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue.

Nom Chimique	N° EC	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (longterme)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol 67-56-1	(603-001-00-X) 200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225))	1 - <2.5	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	-	-	01-2119433307-44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

[I] - Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom Chimique	N° EC	N° CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Diisononyl phtalate	249-079-5	28553-12-0	-	-	-	-	-
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	-	-	-	11	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5 (022-006-00-2)	13463-67-7					
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	-	-	1.5	-	-
Diocetyl-étain-bis(acétylacétonate)	483-270-6	54068-28-9	-	-	-	-	-
N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine	221-336-6	3069-29-2	500	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

RUBRIQUE 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
-----------	--------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.
-----------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimiques

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Voir la section 8 pour plus d'informations

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre +10 et +35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Nom chimique	Union Européenne	Belgique
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m3 *	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m3 STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m3 S*
Titane (dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Diisononyl phtalate (28553-12-0)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	51.72 mg/m³	
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	366 mg/kg pc/jour	
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27,6 mg/m³	
Travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35.5 mg/m³	
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour	
Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate) (54068-28-9)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.07 mg/kg pc/jour	
Travailleur	Inhalation	84 mg/m³	

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

À long terme Effets systémiques sur la santé			
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	84 mg/m³	
À long terme À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	0.091 mg/m³	

N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12 mg/m³	
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.7 mg/kg pc/jour	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	18,9 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.7 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.5 mg/kg pc/jour	

N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.9 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.83 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.83 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.034 mg/l
Eau douce	0.34 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.0062 mg/l

Diocetyl-étain-bis(acétylacétonate) (54068-28-9)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	26 µg/l
Eau de mer	2.6 µg/l
Eau douce – intermittent	260 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.155 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.0155 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.0158 mg/kg de masse sèche

N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.006 mg/l
Eau douce	0.062 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.24 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.024 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.01 mg/kg de masse sèche

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection Individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Type de filtre recommandé :

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Seul olfactif	Aucune information disponible
Propriété	Valeurs
Valeur du pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 60°C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limites supérieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Ou d'explosivité	
Limites inférieures d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Ou d'explosivité	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1.58 g/cm ³
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau. Le produit durcit avec l'humidité
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	> 21 mm ² /s
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles

Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-vapeurs)

876.6455 mg/l

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisononyl phtalate	>9750 mg/kg (Rattus)	>3160 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.4 mg/L (Rattus) 4 h
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1, 2-éthanediamine	=2295 mg/kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	LC50 4H (Aerosol)1.5 - 2.44 mg/L air
Diocetyl-étain-bis(acétylacétone)	LD50 =2500 mg/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/kg (Rattus)	= 5.1 mg/L (Rat) 4 h
N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine	=200 - 2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	>5000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	> 5.2 mg/L (Rattus) 4 h (OECD 403)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosions/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants					
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

Informations sur les composants					
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Informations sur les composants					
N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			irritant

Lésions oculaires graves/ Irritations oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	oeil		24 heures	Non irritant

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	oeil			Non irritant

N-(3-propylméthyldiméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin				Lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Informations sur le produit			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée, test de Buehler	Cobaye	Cutané(e)	sensibilisant

Informations sur le produit			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Informations sur le produit			
Diocetyl-étain-bis(acétylacétionate) (54068-28-9)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay		Cutané(e)	> 5 % sensibilisant

Informations sur le produit			
N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine (3069-29-2)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye		Sensitizing

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2 Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 12: Information écologique

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux Aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro- organismes	Crustacés	Facteur-M	Facteur M(long terme)
Diisononyl phtalate 28553-12-0	EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1.8mg/L (96h, Pseudokirchneri ella subcapitata)	LC50 96 h > 100 mg/L (Brachydanio rerio semi-static)	-	EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: >0.06mg/L (48h, Daphnia magna)		
Triméthoxyvinylsi- lane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
N-[3-(triméthoxysi- lyl)pr opyl]-1,2-éthanedia- mine 1760-24-3	-	LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static	-	EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static		
Diocetyl-étain-bis(acé- tyl acétonate) 54068-28-9	-	LC50 (96h) =86 mg/L (Static)	-	EC50 (48h) =58.6 mg/L (Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Diisononyl phtalate	9.7
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	-0.3
Triméthoxyvinylsilane	1.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	Evaluation PBT et vPvB
Diisononyl phtalate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyl-étain-bis(acétylacétonate)	La substance n'est pas PBT/vPvB
N-(3-propylméthyl)diméthoxysilane)éthanediamine	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UNO Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet

Et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisononyl phthalate	28553-12-0	52 (a).
Diocetyl-étain-bis(acétylacétionate)	54068-28-9	20.

52

À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une proportion supérieure à 0.1%

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Diocetyl-étain-bis(acétylacétionate)	I.1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable.

Polluants organiques persistants

Non applicable.

Réglementations nationales

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V: Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W: On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

Copagro Copaseal MS7 blanc

Fiche de données de sécurité 2025.1

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la production	Méthode de calcul
STOT – exposition unique	Méthode de calcul
STOT – exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
- Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
- EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
- International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
- Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
- NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
- Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
- Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation